

L'Institut des sciences de l'environnement en question

Cécile Sabourin

Numéro 755, mars 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/67180ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sabourin, C. (2012). L'Institut des sciences de l'environnement en question. *Relations*, (755), 5-6.



Pendant ce temps, chaque année apporte son nouveau record d'émissions de GES: 6% d'augmentation en

2010, et 50% durant les vingt dernières années. C'est plus que le pire des scénarios publiés par les scientifiques il y a à peine plus de quatre ans. Nous allons vers une augmentation de 4°C de la température planétaire et la consommation d'énergie carbonée ne cesse de s'accroître. Les conséquences sont désastreuses: sécheresses en Australie et en Afrique, inondations au Pakistan et en Thaïlande, montée des eaux menaçant les îles du Pacifique, changement des saisons des pluies dans les Andes ou en Asie du

Sud-Est, etc. Attendre 2015 pour accoucher d'un hypothétique et, vraisemblablement, mauvais accord n'est-il pas irresponsable?

Par sa stratégie, l'Union européenne a donc exaucé les rêves de Stephen Harper. Et de bon nombre de climatosceptiques. Dans une classe de cancrs, le moins mauvais des élèves n'en reste pas moins un cancre. Imposer à ces cancrs du climat ce qu'ils ne veulent pas faire semblé être la seule alternative. L'heure de faire sonner un très fort réveil citoyen approche. ●

L'Institut des sciences de l'environnement en question

L'Institut réclame des moyens adéquats pour poursuivre et élargir son exigeante mission.

CÉCILE SABOURIN

Il y a près de 40 ans, des professeurs, étudiants et chercheurs reconnaissaient la nécessité de poser les bases d'une approche interdisciplinaire dans l'étude de l'environnement et créaient l'un des tout premiers programmes de maîtrise, suivi en 1987 par la création d'un doctorat. En 1991, ils fondaient l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) à l'UQAM.

Adopter une approche interdisciplinaire et intersectorielle mettant en valeur des connaissances acquises dans les sciences de la nature, sociales et humaines constitue un changement majeur dans le contexte universitaire. Les universités sont construites sur des bases disciplinaires, d'abord pour comprendre le monde et son fonctionnement, transmettre des savoirs et, plus récemment, pour expliquer et contribuer à résoudre des problèmes.

Au cours des siècles, à partir de disciplines fondamentales comme la philosophie, les mathématiques et l'astronomie ont émergé toutes celles que nous connaissons. Chaque discipline ou science représente un champ de connaissances possédant ses angles d'approche, théories et outils d'analyse desquels découlent l'interprétation de la réalité, la description des phénomènes et la définition des problèmes.

La complexité des phénomènes et des problèmes environnementaux a poussé l'ISE à développer le champ des sciences environnementales afin de comprendre, mais aussi de contribuer à «la prévention, l'atténuation et la

L'auteure, professeure retraitée de l'UQAT, est membre du Comité québécois Sciences et démocratie et d'Économie autrement



résolution des problèmes environnementaux». En mettant sur pied des programmes d'enseignement et de recherche originaux avec la collaboration et l'engagement intellectuel de professeurs, étudiants et chercheurs, l'UQAM s'est faite pionnière dans ce domaine au Québec et dans la francophonie. Va-t-elle demeurer un chef de file?

En dépit de maigres ressources, les sciences de l'environnement connaissent un véritable engouement et affichent d'impressionnants résultats, comme en témoigne «Transition et renouveau, au cœur des enjeux environnementaux», le bilan 2010-2011 effectué par l'ISE. L'Institut réclame maintenant des moyens suffisants pour poursuivre et élargir son exigeante mission.

Les universités sont constamment soumises à des pressions susceptibles d'orienter leurs priorités. Les savoirs, l'accaparement des clientèles et les bénéfices de la délocalisation pour attirer celles-ci en sont les enjeux principaux. Si l'on exige que les universités produisent et transmettent des savoirs «utiles», on peut s'interroger sur le sens donné à cette utilité et, surtout, sur l'influence de la compétitivité et des mécanismes de financement dans son évaluation. Travailler à comprendre et à résoudre des problèmes environnementaux complexes importe-t-il moins que satisfaire aux attentes de retombées «commerciales»?

Développer, au sein des universités, une approche intersectorielle confronte aussi la rigidité de certaines règles institutionnelles et révèle la présence d'une hiérarchie pernicieuse entre les disciplines. Cette hiérarchie, toujours rampante dans les milieux scientifiques et souvent confortée par la conjoncture, est bien présente au moment où s'épanouissent des initiatives qui menacent des chasses gardées ou font émerger des convoitises. Le renouveau de l'ISE n'y échappe pas, comme le révèle cette citation extraite du bilan d'ouverture: «Et ce tournant

n'autorise plus ni l'exacerbation bien inutile de conflits de territoires, ni n'autorise de surseoir davantage encore aux solutions organisationnelles qui permettraient enfin de consacrer toutes les énergies aux enjeux réels, qui – bien au-delà des jeux et des enjeux académiques – sont ceux de la montée en puissance des menaces environnementales.»

Innové dans le respect de leurs missions constitue pour les universités un défi permanent qui ne devrait être entravé ni par des aspirations et ambitions personnelles, ni par des orien-

tations budgétaires empruntées au secteur commercial.

En outre, les menaces environnementales qui se multiplient accroissent l'urgence de soutenir celles et ceux qui s'attaquent de front à leur étude en les soustrayant à toute rationalité disciplinaire faisant fi des facteurs humains et sociaux et ce, à toutes les étapes du travail de recherche et d'enseignement. L'ISE est une référence dans ce domaine et il est temps qu'il dispose de ressources à la hauteur de son importante mission. ●

La force d'un moratoire citoyen

Le projet de loi 14 sur les mines, qui doit être adopté ce printemps, comporte encore des lacunes majeures que l'initiative Moratoire citoyen vise à dénoncer.

JOËL NADEAU

Il y a un peu plus d'un an, les citoyens de Saint-Camille, en Estrie, apprenaient les rouages de la *Loi sur les mines*, l'une des plus permissives au monde¹. L'entreprise Bowmore y effectuait de l'échantillonnage sur le territoire en catimini depuis deux ans. Même les élus n'étaient pas au courant de la situation. Les hélicoptères ont mis fin au secret de la démarche et la population s'est rapidement mobilisée. C'est ainsi que le conseil municipal de ce village de 500 habitants a refusé l'accès aux terrains municipaux à Bowmore (*Le Devoir*, 9 février 2011).

Depuis décembre dernier, c'est avec détermination que le comité Mine de rien de Saint-Camille parti-

cipe au Moratoire citoyen, une mobilisation d'envergure nationale afin de permettre aux citoyens de partout au Québec de se protéger des importantes lacunes qui demeurent dans la *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable* (projet de loi 14). Lancée par trois grands groupes écologistes – le Regroupement interrégional sur les gaz de schiste de la Vallée du Saint-Laurent, Énergie alternative aux Îles-de-la-Madeleine et Pour que le Québec ait meilleure mine! –, cette initiative vise à forcer le gouvernement à adopter les modifications nécessaires afin que les droits des citoyens, leur

1. Selon l'OCDE, le Québec est le troisième territoire le plus attrayant pour l'industrie minière sur 72 pays analysés.

L'auteur est membre du comité Mine de rien de Saint-Camille